



UNSA-Infos - Numéro 461 - 10 mars 2009

<http://www.unsa.org/>

150 nouvelles sections syndicales UNSA en un mois et demi

L'arrêté de 1966 n'existe plus. L'UNSA peut donc s'implanter maintenant dans les entreprises du secteur privé pour présenter des candidat(e)s aux élections professionnelles dès le premier tour, et c'est ce qu'elle fait !

En quelques semaines, l'UNSA a constitué de nouvelles sections syndicales dans la métallurgie, la chimie, l'automobile, la pharmacie, les transports, le commerce, la prévention sécurité, le nettoyage, la communication, le spectacle, la santé privée, les services...

Toutes les structures de l'UNSA, fédérations, syndicats, unions départementales, conjuguent leurs efforts pour que l'UNSA s'implante mieux encore dans toutes les professions.

Réussir la mobilisation du 19 mars dans toute la France pour :

- la défense de l'emploi, du pouvoir d'achat, des services publics
- l'arrêt des suppressions d'emploi
- l'augmentation générale des salaires

Pour l'Île de France : manifestation à Paris

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, deux parcours ont été choisis :

Parcours 1 : République, Bastille, Nation

CFTC – CGT – FSU - CGC

Parcours 2 : République, Bd Voltaire, Nation

UNSA – CFDT – Solidaires – FO

Le rendez-vous des militantes et militants UNSA est fixé Bd Voltaire,
à hauteur du métro Oberkampf, à 14 heures

Résultats d'élections professionnelles

Dans la société de transport SETRA Véolia (77), l'UNSA, présente depuis peu dans l'entreprise, emporte plus de 41% des voix. L'UNSA devient ainsi majoritaire au comité d'entreprise, et obtient trois sièges de titulaires sur six.

Les élections professionnelles de la société de transport urbain de Laval (groupe Kéolis) se sont déroulées le 5 mars 2009. L'UNSA, récemment implantée dans l'entreprise, emporte 26% des voix. L'UNSA est ainsi le deuxième syndicat présent au comité d'entreprise avec 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant, et devient représentative dans l'entreprise.

L'UNSA devient la première force syndicale au musée des Arts décoratifs de Paris. A l'élection du CE, l'UNSA, obtient 29,77% des voix, et en DP, 30,38% des voix.

Pôle Emploi perd le cap

Né de la fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC au début de l'année, Pôle Emploi se trouve confronté à la montée du chômage. Trente mille dossiers sont en retard de traitement. La date du premier rendez-vous a été repoussée de quelques jours à quelques semaines.

L'UNSA considère que face à la crise et à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, Pôle Emploi doit bénéficier de moyens et de mesures qui lui permettent de faire face à la situation et d'améliorer la qualité du service public aux usagers.

Ainsi, des effectifs supplémentaires doivent être prévus afin de répondre à l'objectif fixé d'un conseiller pour soixante demandeurs d'emploi et les moyens informatiques doivent être rapidement unifiés.

L'UNSA rappelle que la fusion a pour but de mieux répondre aux besoins des demandeurs d'emploi. Pôle Emploi n'est pas responsable de la situation, par contre il doit avoir les moyens d'y répondre. On ne peut pas décider de réformes justifiées et utiles sans leur donner les moyens d'aboutir.

Égalité Hommes-Femmes : faire respecter la loi

Communiqué du 5 mars 2009

L'UNSA est très réservée sur une énième loi sur l'égalité salariale.

Le dispositif législatif existe, il suffit de le faire respecter et de sanctionner les entreprises qui ne respectent pas la loi.

L'UNSA rappelle que l'égalité salariale est un des éléments de l'égalité professionnelle.

Une véritable mixité à tous les niveaux de l'entreprise passe, entre autres, par la révision des règles sur le temps partiel, un meilleur accès à « la formation tout au long de la vie » et une amélioration des gardes d'enfants.

Une concertation sur l'égalité salariale entre hommes et femmes ne pourra faire l'impasse sur ces sujets. Comme dans beaucoup d'autres domaines, le problème n'est pas de formaliser des droits mais de prendre effectivement les décisions avec les moyens nécessaires à leur application.

Voir, écouter les émissions de l'UNSA : <http://www.unsa.org/?-Media-.html>

S'abonner gratuitement aux publications électroniques de l'UNSA

UNSA-Infos
Bulletin UNSA Retraités - Infosite

<http://www.unsa.org/?page=inscription>